

Erratum

mémoire de Bruno Labrecque (DM33)

« Est-ce que la présence des éoliennes pourrait néanmoins permettre la conservation avec un statut différent d'une réserve de biodiversité?

Non, c'est incompatible. Le projet d'exploitation éolien, c'est une perturbation permanente du milieu qui est diffuse sur le territoire, ce n'est pas compatible. » Cette réponse pour moi clot le débat et je souhaite que le rapport du BAPE aille dans ce sens, car la naissance du parc éolien est la mort du parc du Massif du Sud.

J'aimerais saluer la gentille petite Grive de Bickel (au lieu de Nickel) c'est sur ce petit oiseau frêle qu'incombe la grande responsabilité de redonner une sens de responsabilité aux humains. Du haut de son perchoir, au sommet du Mont du Midi, elle combat farouchement contre la sottise humaine qui désire s'approprier son territoire privilégié.

Pour toutes les raisons que je viens d'énumérer, je suis en total désaccord avec l'implantation d'un parc éolien ou toute autre industrie dans le Parc du Massif du Sud.